

## Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 10 avril 2017 à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.  
LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël adjoints.  
ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien,  
DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLERE Laurence,  
SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents : DODIN Boris, PREZEL Daniel

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques.

Convocation le 04 avril 2017

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **1. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Principal**

Résultats reportés :	Fonctionnement	excédent 2015	1 377,78 €
	Investissement	résultat 2015	173 634,93 €
Opérations de l'exercice :	Fonctionnement	recettes	413 153,47€
	Fonctionnement	dépenses	292 977,82 €
	Investissement	recettes	325 317,92 €
	Investissement	dépenses	296 704,50 €
Restes à Réaliser au 31/12/2016		dépenses	253 293,85 €
		Recettes	110 515,00 €

Approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Eau**

Résultats reportés :	Fonctionnement	excédent 2015	12 083,11 €
	Investissement	résultat 2015	88 305,32 €
Opérations de l'exercice :	Fonctionnement	recettes	113 018,41 €
	Fonctionnement	dépenses	116 007,31 €
	Investissement	recettes	23 602,20 €
	Investissement	dépenses	5 380,38 €

Approuvé à l'unanimité.

### **3. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement**

Résultats reportés :	Fonctionnement	excédent 2015	18 774,18 €
	Investissement	résultat 2015	43 362,36 €
Opérations de l'exercice :	Fonctionnement	recettes	95 082,00 €
	Fonctionnement	dépenses	94 948,62 €
	Investissement	recettes	11 948,00 €
	Investissement	dépenses	9 042,58 €
Restes à Réaliser au 31/12/2016		dépenses	20 000,00 €

Approuvé à l'unanimité.

### **4. Approbation Compte de Gestion du Trésorier Municipal Budget Principal – Exercice 2016.**

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

## **5. Approbation Compte de Gestion du Trésorier Municipal Budget Eau – Exercice 2016.**

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

## **6. Approbation Compte de Gestion du Trésorier Municipal Budget Assainissement – Exercice 2016.**

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

## **7. Affectation des résultats budget Principal**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'affectation du Résultat de Fonctionnement 2016 comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b> ..... article 1068 .....	<b>85 443,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b> ..... article 002 .....	<b>40 281,81 €</b>

## **8. Affectation des résultats budget Eau**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'affectation du Résultat de Fonctionnement 2016 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b> ..... article 002 .....	<b>9 094,21 €</b>
---	-------------------

## **9. Affectation des résultats budget Assainissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'affectation du Résultat de Fonctionnement 2016 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b> ..... article 002 .....	<b>18 907,56 €</b>
---	--------------------

## **10. Vote des subventions à attribuer pour 2017**

Le conseil par vote à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2017.

Association Glun Football Club	160 €
Association l'Amicale Pétanque de Glun	110 €
Association Danses Loisirs et Fêtes	160 €
Croix Rouge Française	100 €
Donneurs de Sang bénévoles Tain-Tournon	100 €
Les Amis du St Joseph (Mauves-Glun)	310 €
AEP – Ecole St Pierre Glun	160 €
Comité départemental prévention routière	60 €
Yoga Bien-être	70 €

## **11. Vote d'une subvention d'équilibre au budget eau**

Monsieur le Maire rappelle que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget. Il explique aux membres du conseil municipal les difficultés rencontrées pour financer la section d'exploitation du budget annexe de l'eau compte tenu du transfert de la compétence Eau au Syndicat Eaux de la Veaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compte-tenu de la nécessité de respecter les règles budgétaires et comptables et de l'obligation de faire face aux dépenses liées aux recettes de 2016 concernant les reversements des redevances à l'Agence de l'Eau, prélèvement, pollution et modernisation et en l'absence de recettes sur l'exercice 2017,

M. le Maire propose d'approuver le versement exceptionnel au titre de l'exercice 2017 d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau d'un montant de 12 000 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-2 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux, eau et assainissement ;

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget ne peut être obtenu, sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus :

**Décide :**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe eau d'un montant de 12 000,00 € qui sera inscrite :

Budget principal – dépenses de fonctionnement / article 67441 : 12 000,00 €

Budget eau– recettes d'exploitation / article 774 : 12 000,00 €.

**12. Vote des taux des taxes locales**

Le conseil **DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour les trois, donnant les produits suivants pour l'année 2017 :

<b>Nature Taxe</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
<b>Habitation</b>	733 700	7,75 %	56 862 €
<b>Foncier Bâti</b>	664 100	13,59 %	90 251 €
<b>Foncier non Bâti</b>	15 800	67,40 %	10 649 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 413 600</b>		<b>157 762 €</b>

**13. Budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**FONCTIONNEMENT:** ..... **383 169,62 €**  
**INVESTISSEMENT :** ..... **455 473,30 €**

**14. Budget Eau primitif 2017**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**FONCTIONNEMENT:** ..... **24 294,21 €**  
**INVESTISSEMENT :** ..... **106 527,14 €**

**15. Budget Assainissement primitif 2017**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**FONCTIONNEMENT:** ..... **56 405,56 €**  
**INVESTISSEMENT :** ..... **56 726,78 €**

## **16. Sollicitation d'une subvention pour la grenellisation du PLU.**

Monsieur le Maire indique qu'une subvention peut être accordée par la Communauté d'Agglomération ARCHE, d'un montant de 10 000€, dans le cadre de la mise en compatibilité imposée du PLU de la commune (Grenellisation).

Cette aide peut être attribuée après acceptation définitive du conseil municipal de cette révision. Le conseil municipal de Glun a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 30 novembre 2015.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 contre :**

**AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter cette subvention auprès de la Communauté d'Agglomération et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la percevoir.

## **15. Autorisation pour changement de fournisseur d'électricité.**

Monsieur le Maire rapporte au conseil qu'il a été demandé une prospective sur les tarifs de l'électricité en vue de changer éventuellement de fournisseur afin de réaliser des économies.

Au vu des résultats de cette étude, il apparaît intéressant de contractualiser avec un autre fournisseur pour les équipements autre que l'éclairage public.

Toutefois, les tarifs évoluant très rapidement, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à demander une nouvelle estimation et si le tarif proposé permet toujours de réaliser des économies, de lui permettre de contractualiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une nouvelle estimation du tarif de l'électricité et si ce dernier permet la réalisation d'économie par rapport aux contrats actuels de contractualiser l'offre.

## **Informations diverses**

### **1. Point sur la nouvelle organisation de la Communauté d'agglomération.**

La nouvelle organisation des services se met en place. Les différentes commissions avec des ateliers de travail se sont organisées.

### **2. Participation aux commissions de l'Agglo.**

Des élus non délégués communautaires peuvent participer aux ateliers.

### **3. Organisation des élections**

Planification des permanences du bureau de vote.

### **4. Ecole de musique départementale.**

Nouvelle hausse de la participation financière des communes envisagée pour 2017. Des réunions d'information pour les élus seront organisées.

Fin de séance à 22h15.